

## **Au sujet de l'absence d'une quatre grandes périodes historiques au CAPES**

**L'APHG est très attachée à la formation des maîtres et au contenu scientifique des concours. Elle est pour la présence dans les questions du concours du CAPES comme dans les programmes de l'enseignement secondaire des périodes ancienne, médiévale, moderne et contemporaine.**

**Aussi elle demande la réécriture de l'arrêté du 19 avril 2013 et s'associe à la démarche des quatre associations de l'enseignement supérieur. Celles-ci sont invitées régulièrement à participer aux travaux de la commission universitaires de l'APHG.**

**L'APHG défendra lors des ses prochaines rencontres une formation scientifique, pédagogique au CAPES que ce soit en histoire et géographie. Que l'histoire de longue durée ne soit pas exclue des enseignements de l'école primaire comme du secondaire et du supérieur au profit d'une d'une histoire utilitariste et présentiste à courte vue .**

**Elle publie le communiqué des 4 associations précédée d'un chapeau.**

**Le Bureau national de l'APHG**

**Paris, 17 décembre 2013**

### **Compte rendu de la réunion du 7 décembre 2013 entre les représentants des quatre associations d'historiens du Supérieur et M. Vincent Duclert, Président du Jury du CAPES d'Histoire-Géographie**

*En l'absence de renseignements précis et officiels sur les résultats des discussions qui ont eu lieu le samedi 14 décembre 2013 au sein des directoires du CAPES et de l'Agrégation, nous diffusons le communiqué suivant concernant la réunion des 4 associations de spécialistes qui a lieu le 7 décembre avec monsieur Vincent Duclert, Président du Jury du CAPES d'Histoire-Géographie. Ce communiqué a été transmis avant diffusion à M. V. Duclert. Nous allons demander un rendez-vous auprès de monsieur Santana à la DGRH afin d'explicitier à nouveau notre détermination pour obtenir un retour aux quatre périodes dans le cadre du concours du CAPES.*

À leur demande, les quatre associations d'historiens de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SOPHAU, (Histoire ancienne), SHMESP (Histoire Moderne), AHMUF (Histoire médiévale) et AHCESR (Histoire contemporaine), soutenues dans leur démarche par l'APHG, ont été reçues samedi 7 décembre à Paris par M. Vincent Duclert, Inspecteur général de l'Éducation nationale, président du jury du Capes d'histoire-géographie. La rencontre avait pour premier objet la question de l'absence de l'une des quatre périodes historiques au

concours du CAPES, conséquence de l'arrêté du 19 avril publié au JORF du 27 avril 2013. La rénovation pédagogique du concours a été également le second point de cette rencontre. Notre demande portait sur le retour aux quatre périodes, et donc sur la réécriture d'une partie de l'arrêté qui, dans son dernier paragraphe, stipule que le CAPES d'histoire-géographie repose sur des questions de programme, trois questions en histoire et trois questions en géographie.

Pour nous, membres des associations historiques nationales et internationales, et membres des associations des enseignants d'Histoire du Supérieur et du Secondaire, l'éviction, même temporaire, d'une période historique, porte atteinte aux cadres scientifiques, méthodologiques et pédagogiques de l'apprentissage de la progression chronologique, des rapports entre synchronie et diachronie, de la capacité à discriminer les informations et à éviter les anachronismes. Ces différents aspects qui sont au cœur des apprentissages didactiques et pédagogiques ne peuvent être maîtrisés qu'en ayant une connaissance de la longue durée, des permanences et des mutations inhérentes à toute civilisation et à toute société.

Nous avons rappelé que l'arrêté du 19 avril 2013, publié le 27 de même mois, a été publié sans concertation préalable ; les représentants des historiens du Supérieur et du Secondaire n'ont pas été associés à une quelconque réflexion sur une évolution du périmètre du concours. Nous avons également redit notre attachement à la bivalence de l'histoire et de la géographie au concours et à l'unité entre les périodes de l'Histoire. Pour nous, historiens, le retour aux quatre périodes est un attendu essentiel.

M. Duclert a été nommé à la présidence du CAPES par l'arrêté du 30 août 2013. Il succède à M. Laurent Carroué. Après avoir rappelé la nécessité de faire réussir les candidats à un concours qui doit rester exigeant autant qu'accessible grâce à la préparation de qualité assurée par les ESPE, il a apporté des précisions quant à la question de la présence des quatre périodes et à celles ayant trait à la philosophie comme à la définition concrètes des épreuves d'écrit et d'oral. Elles feront l'objet d'une note de commentaire du directoire du jury diffusé très prochainement à l'ensemble des candidats et des préparateurs.

Le président du jury a tenu à dire qu'à titre personnel, il était favorable aux quatre questions de programme (et non trois comme défini dans l'arrêté du 19 avril 2013). Il a également précisé que « l'histoire est en situation de déséquilibre puisqu'une de ses quatre périodes n'est pas représentée dans les trois questions de programme. En passant à quatre questions en histoire, on renforce la formation vraiment bivalente histoire/géographie, qui est un élément très important de la formation des nouveaux professeurs d'histoire, de géographie et d'éducation civique. En passant à quatre questions en histoire, on facilite la préparation du concours en histoire en donnant aux candidats une vision claire et non amputée de la discipline. Ils seront plus à même de donner le goût de la discipline à leurs futurs élèves ».

Nous souscrivons totalement à cette vision du métier d'enseignant d'Histoire-Géographie, à sa spécificité française, principe de subsidiarité, qui contribue à la qualité de notre formation en Histoire-Géographie et aux liens qui doivent rester indéfectibles entre enseignement supérieur et enseignement secondaire, notamment grâce à la préservation d'une même discipline historique qui serait enseignée selon une même structure temporelle de l'enseignement primaire à l'université. La même chose vaut pour la géographie et ses principes.

Nous nous félicitons de la convergence de vues entre le Président du Jury du CAPES et la communauté des historiens.

Nous fondons un grand espoir dans le retour aux quatre périodes pour le concours du CAPES, car si le passage de trois à quatre questions n'est pas du pouvoir du Président du Jury du CAPES, nous avons eu jusqu'à présent une écoute attentive de la part de la DGRH du Ministère. Le président du jury tient à préciser pour finir sur ce point que le travail qui est mené avec les directoires des trois autres agrégations sur les futures questions de programme pour les sessions de 2015 -qui seront rendues publiques prochainement- n'a négligé, pour le Capes, aucune période, et que toutes seront bien présentes aux prochaines sessions 2015 et 2016 à la faveur des changements – pour certaines questions d'une année sur l'autre. De notre côté, nous pensons préférable que les questions puissent, par paires, rester 2 ans au programme des deux concours, selon la rotation en vigueur à l'agrégation, afin de permettre aux candidats des deux concours de préparer l'un ou l'autre des deux concours et éviter aux Candidats du Capes qui auraient échoué une année d'avoir à nouveau un programme alourdi la deuxième année, contrairement à ce qui était en vigueur avec des questions renouvelées tous les deux ans. À une question relative au format des questions, M. Duclert a précisé que les intitulés seraient communs à tous les concours. Pour le CAPES, on pourrait envisager d'y associer un thème plus large selon le choix du directeur du concours.

M. Duclert tient à préciser que les jurys du CAPES associent des universitaires (maîtres de conférences et professeurs des universités ainsi que des professeurs agrégés affectés dans le supérieur), des professeurs certifiés et agrégés affectés en lycée et collège, des professeurs de classe préparatoires, enfin des inspecteurs territoriaux IA-IPPR. Le directeur du concours accorde beaucoup d'importance à cette représentativité partagée, autour d'une philosophie de travail commune, – qu'il n'y a de pédagogie possible que sur la base d'une maîtrise disciplinaire, d'une formation élevée aux savoirs scientifiques en d'autres termes, lesquels profitent en retour de cet investissement pédagogique qui permet une formation approfondie des nouveaux professeurs. Il est nécessaire d'aider les futurs collègues à acquérir cette intelligence de la transmission par l'adaptation des savoirs scientifiques. Nous adhérons à l'objectif de la rénovation pédagogique du concours à travers les nouvelles épreuves, telles que les a rappelées Vincent Duclert en les commentant. Le volet pédagogique des épreuves et leur volet scientifique sont étroitement liés, ne s'opposent pas et au contraire se nourrissent l'un de l'autre. Les universitaires souhaitent contribuer pleinement à cette rénovation pédagogique. Nous confirmons notre attachement à une présence significative d'universitaires dans les jurys du CAPES, mais soulignons également que notre communauté se sent en porte-à-faux parfois.

Tout ce qui contribuera à l'apaisement sera favorable à notre action auprès des collègues pour les inviter à participer auxdits jurys. M. Duclert tient également à préciser qu'il souhaite, avec le Directoire du Jury du CAPES, assurer d'excellentes conditions de travail au jury tant pour la phase de l'écrit (les réunions sont maintenant organisées dans un lycée parisien très accueillant du 5<sup>e</sup> arrondissement) que pour la phase de l'oral qui se déroule toujours à Châlons-en-Champagne et lors de laquelle il devrait être possible, à moyen terme, d'utiliser le numérique dans les épreuves (préparation et réalisation). Le directeur est très soucieux de l'accueil des jurys comme des candidats. « Il est nécessaire que ce temps de concours soit le plus réussi possible pour tous, pour le rayonnement et la réputation du CAPES d'histoire-géographie et son rôle dans la refondation de l'école » conclut Vincent Duclert.

**Antonio GONZALES (SOPHAU), Alexis GRELOIS (SHMESp), Nicolas LE ROUX (AHMUF), Michel LEYMARIE (AHCESR)**